



LDH

Fondée en 1898

Section du Pays d'Aix-en-Provence

Les Échos de la LDH – N° 60 Octobre 2024

LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE ET SOCIALE

Cette maltraitance atteint plus fortement les « pauvres ». Qu'est-ce qu'un « pauvre » ? Quelqu'un qui vit en dessous du seuil de pauvreté (actuellement 1158€ mensuels pour une personne vivant seule. Le RSA est à 608€). Mais la pauvreté n'est pas que financière, elle est le fait de ceux qui n'ont pas accès aux biens communs : personnes analphabètes ou illettrées, ceux qui n'arrivent pas à se débrouiller avec l'absurdité des administrations, personnes mal logées, personnes n'ayant pas accès aux biens culturels, qui subissent des échecs dans leurs études, chômeurs de longue durée. Il y a aussi certaines personnes malades, handicapées, enfants à l'abandon, vieillards en perte d'autonomie, etc. Toutes ces personnes sont en situation de pauvreté, plus ou moins exclues de la société.

En plus certains « pauvres » le sont tellement qu'on peut parler de misère : ceux qui ont la tête sous l'eau sans espoir réel de la sortir, qui sont à chaque instant dans la survie.

Dans tous les services administratifs fleurissent des affichettes menaçant les usagers qui montreraient de la violence envers le personnel. Et c'est normal, le personnel, lui-même souvent maltraité, n'est la plupart du temps pas responsable des situations qu'il rencontre. Il paraît qu'on trouve trois sortes d'agents : ceux qui, à force de maltraitance par leur hiérarchie et d'impossibilité de répondre aux besoins des usagers en viennent à se désinvestir totalement ; ceux qui ne supportent pas cet échec récurrent de leurs efforts et en arrivent à ne plus pouvoir travailler ; enfin ceux qui se débrouillent pour désobéir un peu, pas trop, pour aider vraiment les demandeurs. On comprend alors les désirs de violence des usagers en face des agents ! Ils se heurtent à des murs, et c'est leur vie qui est en cause. Un papier qui n'arrive pas entraîne la suspension d'une allocation qui permet de survivre, et alors un loyer qui n'est pas payé ou une facture EDF, et finalement une situation d'insécurité insupportable.

Nombreux sont les usagers des services publics qui renoncent. Ceux qui ne se soignent pas, les ayants-droit au RSA dont un tiers abandonnent devant la difficulté des dossiers ! Tous ceux qui se découragent et renoncent se trouvent alors encore un peu plus en marge de la société, s'enfonçant dans la misère.

A force d'être maltraités dans toutes leurs relations avec des institutions, les plus fragiles – et bien d'autres – en arrivent à une mésestime de soi, à se considérer comme des incapables. Souffrance qui marque toute leur vie et fait obstacle à un sursaut pour « s'en sortir ». Ceci est d'autant plus fort que souvent ils ressentent du mépris de la part des institutions et de leurs agents, ou au mieux de la commisération. Ils se voient comme des gens de basse classe incapables. A quand la remise d'un peu d'humain dans les relations, dans les accueils ? A quand une organisation et une formation des agents pour que les demandeurs obtiennent des aides véritables, et non un papier sans effet que l'on classe ?

La maltraitance enfonce tous ces délaissés encore un peu plus dans leur exclusion. Elle leur met la tête sous l'eau, et pour certains la maintient fermement. A la question posée à une travailleuse sociale d'une grande institution, savoir si elle avait rencontré des cas concrets de maltraitance des plus pauvres, elle a répondu : « *On est en plein dedans, c'est notre quotidien* ».



LA MALTRAITANCE À L'ÉCOLE

Non, il ne s'agira pas ici des enfants martyrisés par leurs collègues ou par leurs enseignants... mais de la façon dont l'institution scolaire maltraite toute une catégorie d'enfants. En effet, le système éducatif en France met en échec une bonne partie des enfants et des jeunes (110 000, en 2023, ont quitté l'école sans diplôme ni qualification). Mais pas n'importe lesquels !

Selon le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) **l'école française reste l'une des plus inégalitaires** des pays de l'OCDE (pays dits « développés ») De son côté, l'Observatoire des inégalités montre que, **dès l'école primaire, les résultats scolaires dépendent du niveau social des familles.**

Enfin, un rapport de France stratégie détaille comment **l'école, au lieu d'atténuer les inégalités sociales, augmente leurs effets au fil des années d'études**, de la maternelle au lycée, avec une accélération du phénomène durant le collège. En fin de troisième, les parcours scolaires divergent : les enfants d'ouvriers se retrouvent majoritairement en CAP ou en Bac pro, les enfants de cadre en lycée général ou technologique.¹

¹Les enfants d'ouvriers représentent un tiers des élèves de CAP ou de bac pro, mais seulement 19 % des classes du lycée général ou technologique. Tandis que les enfants de cadres sont très rares en CAP (4,5 %) et rares en bac pro (8 %).

² En CP, dans les écoles les plus défavorisées (REP+) 42% seulement des enfants ont une compréhension satisfaisante des

« *Même à niveau scolaire équivalent, les élèves n'auront pas les mêmes parcours selon leur origine* », analysent les autrices du rapport, qui décrivent la « **construction scolaire des inégalités de destin** »².

Dans l'enseignement supérieur, la sélection sociale se poursuit. Les enfants de cadres sont trois fois plus nombreux à l'université que les enfants d'ouvriers.



Mais l'origine sociale ne joue pas seulement sur le niveau scolaire. Elle influence les **projections sur l'avenir** de l'élève, de la famille, et aussi de l'institution scolaire. Lors des orientations, on observe des **stéréotypes sociaux**

mots à l'oral, contre 75 % des élèves des autres écoles publiques. Même écarts, à peu près, en math. Plus tard, 7,2 % des enfants d'inactifs et 4 % des enfants d'ouvriers au collège sont en Segpa, des sections réservées aux enfants en grande difficulté scolaire, contre seulement 0,27 % de cadres.

puissants. A résultats identiques au Brevet des collèges, les jeunes s'orientent en fonction du niveau social de leurs familles, et sont « orientés » par les conseils de classe selon les mêmes critères. Les vœux d'orientation des enfants d'ouvriers ne sont que très rarement corrigés à la hausse.

La culture scolaire contribue fortement aux inégalités.

Aux inégalités et aux échecs comme aux réussites des enfants, en totale contradiction de l'affirmation de « l'égalité des chances » proclamée par l'Ecole républicaine, et de son ambition de jouer le rôle « d'ascenseur social ». Car l'environnement culturel familial des enfants, plus ou moins éloigné de ce qui est valorisé à l'école, joue un rôle primordial dans leurs résultats scolaires.



Au cours de l'histoire, l'école s'est peu à peu démocratisée : réservée autrefois aux couches sociales les plus privilégiées, elle s'est ouverte progressivement à tous les enfants.

Mais les pratiques pédagogiques et la formation des enseignants ne se sont pas adaptées à cette massification de l'enseignement. Au contraire, elles sont restées en grande partie les mêmes : cours magistral, rapport passif maître-élève, importance démesurée des connaissances théoriques, égalitarisme forcené (tous les enfants sont censés être pareils et apprendre tous au même rythme et de la même façon), importance des notes, mise en concurrence des élèves : tout cela aboutit à **des résultats spectaculairement**



inégalitaires en étroite liaison avec l'origine sociale des élèves. Les difficultés comme les talents individuels ne sont pas prises en compte. Diverses recherches montrent que beaucoup d'enfants des classes populaires échouent parce qu'ils se trouvent dans une situation de **décalage culturel**, ne comprennent pas les normes, les exigences de la réussite scolaire et, en particulier, **le langage** des catégories sociales dominantes que

l'école cherche à reproduire en l'enseignant.

Du côté des enseignants, le travail souvent remarquable de ceux qui sont en face de classes « difficiles » n'est guère encouragé : on cherche à leur imposer « d'en haut » programmes et méthodes sans reconnaître leurs compétences professionnelles. Eux aussi sont maltraités lorsqu'ils essaient de s'adapter à la diversité de leurs élèves.

Exclusion scolaire et sociale.

Ces inégalités à l'école ont des effets considérables sur tous les aspects de la vie d'un grand nombre de personnes.

L'échec scolaire marque en profondeur et atteint durablement la confiance en soi : humiliant, il abîme **l'image de soi** des enfants, puis des adultes qu'ils deviennent. Beaucoup en retirent le sentiment qu'ils sont intellectuellement déficients : s'ils ont échoué à l'école, c'est qu'ils sont moins intelligents que les autres ! Tout le vocabulaire (« bons élèves », « mauvais élèves », « bon, faible niveau », etc.) les y incite, ainsi que l'importance centrale **des notes** sur **les jugements de valeur** du système éducatif (enseignants et enseignés) mais aussi des familles et de l'entourage.

En France, plus que dans beaucoup d'autres pays, **les diplômes** déterminent la réussite sociale et économique des individus, et aussi leur reconnaissance sociale, le regard

positif ou négatif que toute la société porte sur eux. Les non-diplômés sont l'objet d'un mépris social qui se confond avec leurs ressources : car ce sont également **les plus pauvres**, les plus fragiles sur le marché de l'emploi, ceux qui risquent le plus l'exclusion sociale que représente le chômage. C'est comme si on considérait que les pauvres avaient, en quelque sorte, « mérité » leur sort en étant « mauvais » à l'école et en se montrant incapables d'acquérir des diplômes ! Vision souvent partagée par ceux-là mêmes qui subissent ce qu'il faut bien appeler la



maltraitance de l'école : les témoignages multiples d'adultes en difficulté économique et sociale reflètent cette ancienne, profonde culpabilité de l'enfant qu'ils ont été, qui a été paresseux, indiscipliné, « mauvais » et donc responsable de ses échecs, scolaire et social.

Pourtant, toutes les études sociologiques montrent combien ces enfants, ces adultes sont victimes d'une véritable exclusion et d'une injustice fondamentale : **leurs échecs, comme la réussite des autres, dépendent étroitement du milieu dans lequel ils sont nés !**

Et pourtant, depuis des années, que de discours sur l'éducation ! Que d'annonces !

Difficile de les citer tous : lutte contre la violence, école du respect, de l'autorité, école du mérite, interdiction de l'abaya, port de l'uniforme, « choc des savoirs » etc. sur lesquels les gouvernements (et en particulier ceux de notre président et de ses ministres interchangeables) veulent convaincre qu'une révolution est en marche. Tout ceci sans augmenter significativement les moyens d'une école publique qui en manque dramatiquement ! Avec, comme effets, une baisse spectaculaire des

résultats, un creusement des inégalités, des enseignants si peu écoutés et si maltraités qu'on manque de plus en plus de candidats aux concours ! Toutes ces propositions visent surtout à séduire la droite, extrême ou pas, et les électeurs âgés qui gardent la nostalgie d'une école fantasmée où régnaient l'ordre et l'autorité, et qui voudraient bien revenir à un système réservé aux plus « méritants », c'est-à-dire aux privilégiés...

L'EXCLUSION PAR L'USAGE GÉNÉRALISÉ DE L'INTERNET DANS LES SERVICES PUBLICS

On a inventé un nom barbare pour désigner la situation des personnes qui ne disposent pas des compétences numériques de base ou ne se servent pas d'internet : *l'illectronisme*.

L'Insee révèle, dans une étude publiée en juin 2022, que "15% de la population est en situation d'illectronisme en 2021". L'étude montre que ce phénomène, en recul, est surtout lié au non-usage d'Internet. La France se situe au-dessous la moyenne de l'Union européenne.



Qui sont les gens les plus en difficulté par rapport au numérique ?

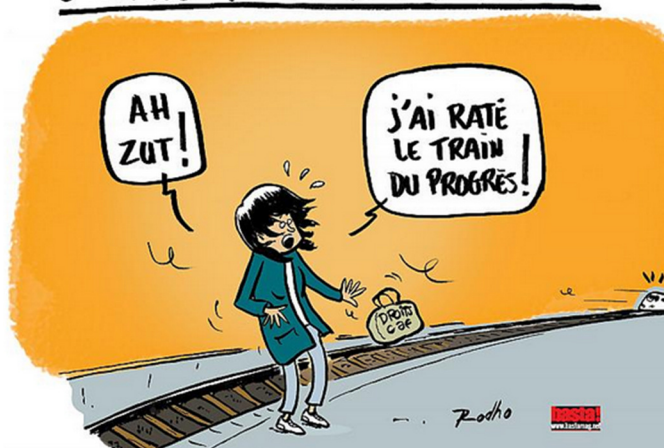
- **les seniors**. Il affecte 61,9% des 75 ans ou plus, 24,2% des 60-74 ans (contre 2,4% des 15-24 ans) ;
- **les plus modestes** (9% des ouvriers contre 2% des cadres)
- les habitants des départements et régions **d'outre-mer**
- **les moins diplômés**
- les personnes **vivant seules** (30%) ou en couple **sans enfant** (20%)

Entre 2019 et 2021 ces difficultés ont diminué, davantage chez les 60 ans ou plus, atténuant la fracture numérique entre générations, mais moins pour les personnes les plus modestes. **Les inégalités se sont donc creusées** entre les plus et les moins aisés.

La dématérialisation des services publics met toutes ces personnes en grande difficulté parfois de manière très grave.

(Source : Vie Publique)

**CAF: LE TOUT NUMÉRIQUE CRÉE
DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX DROITS**



Témoignage

J'ai 78 ans, je vis seule (comme beaucoup de femmes, vu qu'elles vivent plus longtemps que les hommes) j'ai pas beaucoup de revenus : dans ma génération, beaucoup de femmes, c'est mon cas, commençaient à travailler quand les enfants étaient « élevés » comme on disait. Certaines, j'en ai connu, travaillaient au noir pour leur mari artisan, elles leur servaient de secrétaire. Moi j'avais aucune qualification, j'ai fait vendeuse, caissière, femme de ménage... j'étais souvent au chômage ou en intérim. Alors j'ai une petite-petite retraite. Je me plains pas, y en a qui ont pas de retraite du tout : j'en connais. J'ai pas de diplôme à part le certificat d'études : d'abord je me suis mariée vite-vite, j'avais 17 ans, la pilule je connaissais pas, l'avortement encore moins (enfin je connaissais les aiguilles à tricoter !) et puis mes parents pouvaient pas me payer des études. J'ai eu de la chance, j'ai eu un bon mari (même s'il était un peu coléreux) mais il gagnait que le SMIC et lui aussi a connu le chômage. Mais il m'a pas laissée tomber comme celui de ma propre sœur qui s'est tiré avec une jeunette quand elle a eu 50 ans... J'ai un fils, divorcé, il a pas eu d'enfants. Il vit loin, il est très occupé avec son travail. On se téléphone le dimanche. Il vient quelques jours en été et à la Noël, je vais pas l'embêter avec mes histoires ! Alors même si j'ai un

téléphone portable, j'ai pas d'ordinateur : trop cher, trop compliqué, j'y comprends rien et j'ai la honte. Même mon téléphone, je sais pas bien m'en servir, ma voisine me montre mais j'oublie, j'ose pas lui redemander... Je suis pas douée ! J'ai des gros problèmes parce qu'aujourd'hui, il faut tout faire par Internet : payer les factures, savoir combien j'ai sur mon compte, faire un virement, prendre un rendez-vous chez le docteur, et même acheter : là où j'habite, y a de moins en moins de magasins, il reste que des boutiques de luxe ! Tenez, j'ai besoin d'acheter un manteau chaud (le mien a plus de 30 ans et ça se voit), on me dit : « Achète sur Internet » et moi j'ose pas dire que je sais pas ...

Moi j'aime parler à quelqu'un de vivant, pas à un ordinateur ! d'ailleurs, même si j'en aurais un, je saurais pas m'en servir ! Faudrait que je paye quelqu'un pour m'apprendre mais j'ai pas les moyens et puis, à mon âge... c'est trop tard ! Alors je suis coincée, je sais pas quoi faire.

UN FACTEUR IMPORTANT D'EXCLUSION :

LE LANGAGE ADMINISTRATIF

Un bon nombre de personnes ont du mal à comprendre le langage administratif : on dirait que l'administration prend un malin plaisir à utiliser des formules et des mots les plus éloignés possible du langage courant. Il existe même un traducteur de ces mots administratifs ! C'est un facteur important d'exclusion des personnes qui n'ont pas fait d'études et bien sûr des étrangers !

Un petit exemple :

« J'ai étudié l'éventualité de vous accorder un certificat de résidence. Nous ne pouvons accéder à votre requête, vous devez procéder à l'actualisation de votre situation. Par ailleurs, vous ne pouvez prétendre à l'acquisition de la nationalité française. Je vous saurais gré de bien vouloir me retourner ce document dûment complété par vos soins. »

D'autres au contraire essaient de rapprocher ces administrations des personnes qui ont le plus de mal à y accéder, en voici un exemple avec le FALC.

Une nouvelle langue : **le FALC**, c'est-à-dire : **Facile à lire et à comprendre.**

Le FALC s'adresse aux personnes en situation de handicap mental, mais aussi aux personnes ayant des difficultés de compréhension comme les personnes âgées, malvoyantes, dysfonctionnelles, en situation d'illettrisme, dont la langue principale n'est pas le français.

Le FALC existe depuis 1988 en Europe.

Plus d'information sur le site de l'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)



Au lieu d'obliger le lecteur à faire l'effort, il oblige l'écrivain à s'adapter
Les textes administratifs doivent être écrits en FALC.

L'utilisation du FALC est facile avec un écran

Plus d'information : FALC + Wikipédia



LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Le Conseil d'État nous dit que l'État peut entièrement dématérialiser des procédures et cela sans passer par la loi. Donc le rêve de l'administration est que tout le monde doit savoir lire et écrire en français administratif,

avoir les compétences informatiques (PIX) et posséder un terminal approprié acheté par ses soins. *Jurisprudence Décision n° 452798.*



Voilà la brutalité de l'administration. Tous doivent être égaux à son niveau. En dessous vous pouvez sous-vivre.

Pourtant les départements ont été créés pour que chacun puisse aller lire la loi à la préfecture. La Justice est rendue à l'oral pour que même les analphabètes puissent se défendre. Mais cela c'était avant. Maintenant c'est le darwinisme social géré par l'ordinateur.

Tu t'adaptes ou tu dégages de notre société.

Pourtant la moitié de la population (50 %) limite son usage du numérique, à cause du coût ou de la non-maîtrise

informatique. Seuls les moins de 20 ans ont eu des formations à l'informatique à l'école sans que cela fasse partie des programmes obligatoires.

Connaissez-vous votre niveau PIX ? C'est une évaluation de la compétence informatique qui doit être passée par les élèves en CM2, sixième, troisième, terminale. C'est obligatoire mais il n'y a pas de cours, il n'y a pas de cours d'informatique ou de bureautique ou de numérique dans le tronc commun du lycée. Et il n'y a pas de niveau minimum à avoir.

Avez-vous mis votre niveau PIX sur votre CV ? Il y a 20 ans c'était la mode de dire que seuls les imbéciles ne savent pas parler anglais, aujourd'hui ils veulent faire la même chose avec le numérique.

Pourtant les sites des principales institutions françaises ne sont toujours pas finalisés pour permettre les démarches administratives pour tous les publics.

Ce n'est pas aux gens de s'adapter à l'administration, dans une démocratie, mais l'inverse.

Toutes les sources de ces articles sur
le numérique ici →



LE CERCLE VICIEUX DES LOIS ? MAL FAITES ? OU TROP BIEN FAITES ?

Pour s'inscrire à l'ex- ANPE, ex- Pôle-emploi, depuis peu France Travail, il faut prendre un rendez-vous sur internet. Si tu n'as pas internet... « QUOI, mais c'est pas possible ! »

Tu peux aller en agence. Ouf sauvé !

En agence on va te dire : « Bonjour. Voilà un ordinateur, débrouillez-vous ».

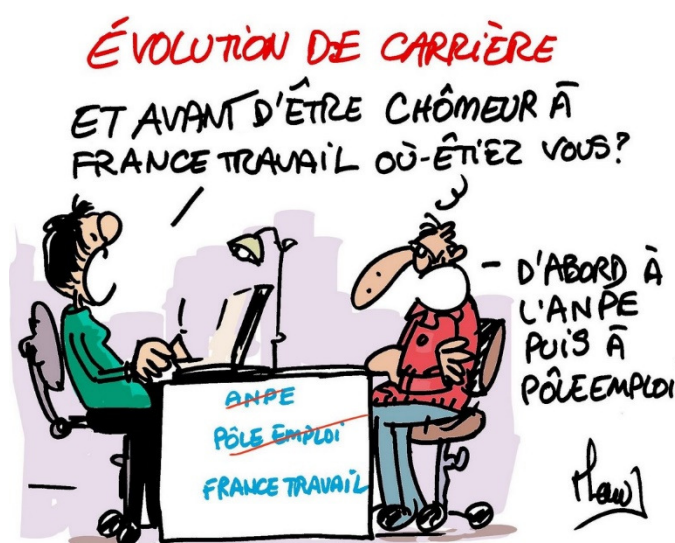
Il faut retourner les voir pour avoir une aide... « QUOI, vous ne savez pas vous en servir ? »

Je n'ai pas d'adresse internet ... « QUOI, mais c'est pas possible ! On va en créer une »

Il faut un numéro de téléphone portable ...mais je n'ai pas de téléphone portable « QUOI, mais c'est pas possible ! »

Eh oui ! c'est toujours de votre faute si vous les écoutez. Et tout cela pour être inscrit pour avoir le RSA et faire des ménages chez les particuliers.

Mais si vous insistez pendant 2 heures en bloquant gentiment un guichet, alors là quelqu'un d'autre va vous inscrire en passant par le papier parce que rien de tout ce qui précède n'était obligatoire.



Et vous pouvez sortir de ces bureaux bien climatisés. Dans trois semaines vous serez radié car l'actualisation par téléphone est tout aussi kafkaïenne.

Au fait, si vous voulez acquérir un téléphone portable, vous devrez donner une adresse internet, c'est obligatoire (disent-ils).

Bonjour chez vous !

SANTÉ ET MALTRAITANCE DES POPULATIONS PRÉCAIRES ET PAUVRES

La santé est un domaine où on pourrait dire que, maintenant, tout usager ordinaire est « maltraité » tant le personnel (médecins généralistes, spécialistes, etc.) est manquant, tant les services - comme ceux d'urgence durant cet été par exemple - ferment quand ils ne peuvent plus faire face à la demande, tant les petites structures (hospitalières,

maternités de proximité...) disparaissent, tant obtenir un simple rendez-vous est souvent un parcours du combattant...

Deux phénomènes s'additionnent pour rendre les choses difficiles en ce domaine : la fracture numérique - on est le plus souvent sommé de prendre ses rendez-vous sur des plateformes internet ou à un numéro de téléphone dont l'utilisation n'est pas simple - et la fracture géographique qui affecte bon nombre de nos régions ou "territoires" (il faut aller loin pour se faire soigner dans bien des cas) et les 'déserts médicaux' qui affectent certaines régions mais qui peuvent aussi exister dans certaines villes..





Ces publics vulnérables - en plus d'être confrontés aux difficultés communes et aux difficultés spécifiques les concernant - ne prennent souvent pas en compte leurs problèmes de santé et risquent bien souvent de ne pas avoir recours à des soins quand ils sont malades

Et si cet état de choses peut atteindre tout citoyen quel qu'il soit, qu'en est-il des publics en grande vulnérabilité ?

Il faut d'abord rappeler que l'inégalité est malheureusement la règle dans le domaine de la santé : on sait qu'en termes d'espérance de vie (chiffres se rapportant à la période 2012-2016) l'écart entre les plus aisés (84,4 ans) et les plus pauvres (71,7 ans) est de 13 ans pour les hommes - un peu moins pour les femmes...8 ans tout de même. On sait aussi que les plus pauvres souffrent plus souvent de maladies chroniques que les personnes plus aisées (maladies organiques – le diabète en tête - et maladies psychiatriques).

Difficultés des personnes vulnérables.



pour des raisons financières, par méconnaissance de leurs droits ou parce qu'ils ne savent pas vers qui se tourner. Par manque d'accompagnement aussi. Il faut dire que les barrières sont nombreuses :

- temps d'attente des rendez-vous : ce temps d'attente est en augmentation. Et -
- conséquence de cet état de fait - les urgences, où on va de plus en plus souvent quand on ne peut avoir de rendez-vous avec un médecin généraliste, sont de plus en plus surchargées.

- barrière financière. Payer



les médicaments, faire face au « reste à charge » - et il y en a de plus en plus souvent - est un obstacle pour les plus démunis, même si la couverture complémentaire (obligatoire) améliore cette situation. On constate que 40% des personnes en situation de précarité renoncent à se soigner pour des raisons financières.

- barrière sociale et psychologique. Il est souvent difficile à une personne précaire ou pauvre d'aller rencontrer un professionnel de santé, par timidité, manque de confiance en soi, par peur d'une attitude

discriminante de la part du médecin...

Mauvaise connaissance des parcours de soins.

Par ailleurs, même si c'est marginal, il ne faut pas oublier que, via certains réseaux sociaux, règne désormais une sorte de défiance vis-à-vis du système de santé, qu'elle atteint davantage les publics en difficulté (rappelons-nous ce qui s'est passé autour du vaccin contre le covid...). Ce qui fait que des personnes vulnérables souffrant de façon chronique d'une mauvaise santé sont nombreuses à renoncer aux soins.

LES FRANÇAIS SE SOIGNENT DE MOINS EN MOINS BIEN POUR FAIRE DES ECONOMIES



Soulignons qu'un facteur important de ce renoncement tient aussi à la méconnaissance que les personnes vulnérables ont de leurs droits et des dispositifs d'aide existant : un accompagnement serait la plupart du temps nécessaire pour comprendre ce qu'est la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), implantée dans les hôpitaux³, ou pour savoir ce que sont les EMPP (Equipe Mobile Précarité Psychiatrie)⁴.

A quand une prise en compte sérieuse de la situation ?

La République affirme l'égalité des droits. Donc c'est un défi important que d'améliorer la santé des personnes pauvres et précaires.

Quant à la fin de vie, quelle prise en charge pour les plus démunis ?

Dans la situation actuelle où les dispositifs existants - Ehpad, maisons de retraite - sont

difficilement accessibles à bon nombre de citoyens, les



difficultés sont encore plus grandes pour eux. Et tant qu'il n'y aura pas une réflexion sérieuse sur les modes d'hébergement possibles et leur financement pour l'ensemble de la population, la situation n'évoluera pas et s'aggravera.

Dans le département nous sommes au-dessus du nombre moyen de médecins en France. Pourtant la situation est-elle si bonne ?

³ Dispositif qui permet une prise en charge médicale et sociale pour les personnes ayant besoin de soins et n'ayant pas de protection, la PASS a pour mission d'aider ces personnes à accéder à l'Aide Médicale d'Etat.

⁴ Equipes composées de professionnels de la santé mentale aidant à la prise en charge psychiatrique des publics précaires.

CONCLUSION

Finally le point commun entre tous les « pauvres » ainsi maltraités est leur vulnérabilité. Les institutions sont aveugles, elles ne veulent pas considérer la vulnérabilité comme un mal qu'il faut soigner, éradiquer. Elles excluent ceux qui en souffrent. Certains se font violence (ou deviennent violents) pour sortir de ces situations, la majorité n'y arrive pas et s'enfoncent petit à petit, la société ne les voit plus et eux-mêmes s'en excluent. Tout le monde est content...

Bien sûr, la politique de santé publique et son budget sont en cause quand tant de « gens » accèdent si mal ou n'accèdent pas aux soins et à l'accompagnement. Il est urgent d'investir (pour les hôpitaux, les maisons de retraite, les centres de santé...), de réguler l'installation de médecins dans les déserts médicaux ... et garantir un service public de santé pour tous.

Et il existe aussi des solutions pas tellement coûteuses : prendre en compte les difficultés pour changer les méthodes administratives excluantes, permettre aux employés d'être attentifs aux usagers et les former pour cela, prévoir une aide administrative pour ceux qui ne s'en sortent pas... Mais il faut le vouloir au lieu de passer tous « ces gens » par pertes et profits.



La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez-la !

Ligue des Droits de l'Homme, section du Pays d'Aix-en-Provence Tél : 07 44 54 40 79

ldh.aix@laposte.net - www.ldh-aix.org - <http://www.facebook.com/ldh.aix>